



EGLISE EVANGÉLIQUE DU CAMEROUN
EVANGELICAL CHURCH OF CAMEROON
Rue Alfred Saker - B.P. 89 DOUALA
Tél. / Fax : (237) 33 42 40 11
Email : eec_cameroun@yahoo.fr

Le Président
The President

ENGAGEMENT EN FAVEUR **DES FRANCHISES UNIVERSITAIRES**

Dans l'accomplissement de sa quadruple mission de recherche scientifique et technique, de production de savoirs, d'organisation et de diffusion des connaissances scientifiques, techniques, professionnelles, culturelles et éthiques, l'Université Evangélique du Cameroun a le devoir de jouir des franchises universitaires. Conformément à l'article 40 du Décret N° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités camerounaises, « l'Enseignement et la Recherche impliquent l'objectivité du savoir et la tolérance des opinions. Ils sont incompatibles avec toute forme de propagande et doivent demeurer hors de toute emprise politique ou économique partisans ».

En tant que fondateur de l'UEC, l'Eglise Evangélique du Cameroun s'engage à garantir à cette institution les franchises et libertés universitaires universellement reconnues, condition sine qua non de son rayonnement et de sa contribution à la formation de la jeunesse pour la transformation sociale.

En foi de quoi le présent engagement est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Douala, le 28 février 2011



Pour l'EEC,
Le Président Général,


Pasteur Isaac BATOME HENGA